



VILLE DU LORRAIN

CONCOURS DE « MAISONS ET JARDINS FLEURIS 2021 » ET « JADEN KREYOL 2021 » INSCRIPTION

Je soussigné(e)

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Code postale : Ville :

Téléphone : Fixe : Portable :

E-mail :

.....

Souhaite m'inscrire au concours de

« **Maisons et jardins fleuris** »

« **Jaden kréyol** »

Mettre une croix dans la case intéressée

organisé par la ville du Lorrain dans le cadre du Fleurissement de la ville ;

Pour cela je m'engage à respecter le règlement du concours.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

A retourner en Mairie ou à la médiathèque avant le 19 Avril 2021

Lorrain le :

Signature,



VILLE DU LORRAIN

CONCOURS DE « MAISONS ET JARDINS FLEURIS 2021 » ET « JADEN KREYOL 2021 »

Règlement

PREAMBULE

Depuis plusieurs années la ville du lorrain participe au concours national de villes et villages fleuris et a reçu plusieurs prix.

Au dernier concours, en 2019, elle s'est vue doter d'une fleur ce qui la place parmi les communes les plus fleuries de la Martinique.

Dans le cadre de son inscription à ce concours en 2021 et afin de sensibiliser la population, La Ville du Lorrain organise sur son territoire le deuxième concours de « maisons et jardins fleuris » puis de la première édition du « **JADEN KREYOL** ».


Le jardin créole, en voie d'extinction, avait pour fonction essentielle d'assurer la mise en culture manuelle, autour des maisons, d'une diversité de plantes nourricières, présentes dans l'alimentation quotidienne des familles rurales.


Ces jardins contribuaient ainsi à l'autosuffisance alimentaire des familles, mais permettaient également de les soigner, grâce à la culture de plantes médicinales.

Ce concours en deux catégories est ouvert à tous les habitants de la ville, qui participent à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de la ville du Lorrain.

Article 1 : Objectif du concours de « maisons et jardins fleuris » et « jaden kréyol »

Par ce concours, la ville souhaite :

-  Saluer l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation. Il est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales, aromatiques, de l'environnement et participe à l'image et à l'embellissement de la commune.

-  Sensibiliser la population aux richesses de la terre et de perpétuer une tradition créole, témoin du patrimoine identitaire du territoire de la ville.

Article 2 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit mais l'inscription est obligatoire. Le formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles à la Médiathèque Municipale, rue Schœlcher ou à l'accueil de la mairie. Le bulletin d'inscription, dûment complété et signé, est à faire parvenir à la Mairie avant le vendredi 19 Avril, par courrier ou par mail : cabinet@villedulorrain.com ou tout moyen à votre disposition.

Un même candidat peut s'inscrire dans les deux catégories du concours

Une urne réservée à cet effet sera à votre disposition à l'accueil de la Mairie et à la médiathèque.

Article 3 : Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de photographier les propriétés et jardins des concurrents, pour une diffusion des clichés sur les différents supports de la Ville (sites internet, journal officiel de la Ville, etc.) Les candidats ne pourront s'opposer à aucune exploitation du concours décidée par les organisateurs. Le comité d'organisation pourra utiliser photos, films ou autre pour la promotion du concours et de la ville.

Article 4 : Composition du Jury

Un jury sera mis en place et composé des membres de la Commission fleurissement auxquels pourront être adjoints des élus, techniciens et professionnels.

La décision du jury sera sans appel.

Article 5 : Déroulement du concours

La visite du jury aura lieu entre le 24 et le 29 mai 2021. Les candidats seront avertis de la visite du jury et devront prendre toutes les dispositions pour faciliter leur passage.

Le jury effectuera les visites dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Ces dates sont susceptibles de modification.

Article 6 : Critères de sélection

La sélection des lauréats prendra en compte les critères d'appréciation suivants :

CATEGORIE « MAISONS ET JARDINS FLEURIS »

1. Beauté visuelle
2. Densité du fleurissement
3. Originalité et diversité
4. Entretien général.
5. Présentation générale

CATEGORIE « JADEN KREYOL »

1. La présentation générale du jardin (aménagement, fonctionnalité, esthétique)
2. La diversité cultivée (accent à mettre sur les espèces en voie de disparition)
3. Les pratiques culturelles naturelles ancestrales
4. Les mesures prises pour lutter contre les espèces végétales et animales envahissantes ou nuisibles
5. La gestion de l'eau (notamment pluviale)
6. Les apports naturels en nutriments
7. La gestion des déchets
8. La connaissance des espèces existantes dans le jardin

Le participant devra être capable de motiver ses choix quant aux espèces choisies et mises en culture ou élevées (animaux).

Article 7 : Palmarès

A l'issue de la visite, un classement sera établi en fonction des critères retenus. Les lauréats aux deux catégories seront conviés à une cérémonie de remise de prix qui aura lieu au mois de Juin à la maison de la culture.

Au cours de cette cérémonie, le classement sera annoncé.

La diffusion des résultats sera faite sur le site de la ville et dans le bulletin municipal.

Article 8 : Prix

Les Trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix spéciaux.

Article 9 : Dispositions diverses

La Ville du Lorrain se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure.

La participation au concours implique le respect et l'acceptation du présent règlement établi.

Le Lorrain, le 29 Mars 2021

Le Maire

Justin Pamphile

